



Compte-rendu du CTL du 10/11/2022

Ordre du jour

- 1) Approbation des PV des 01/02/2022 et du 09/06/2022
- 2) information sur les opérations NRP au 1^{er} septembre 2023
- 3) Information sur le plan d'actions du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE)
- 4) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Programme Annuel de Prévention (PAP)
- 5) Questions Diverses : Travaux à Saint-Lô et réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Propos liminaires et réponses du directeur

Nous avons rappelé une nouvelle fois dans notre déclaration liminaire la destruction du réseau de proximité de la DGFIP, la dématérialisation à marche forcée, le tout sur fond de suppression d'emplois et de bouleversement profond des règles de mutation.

Nous avons dénoncé également les conditions dégradées du dialogue social dans notre direction et notre souhait de trouver un meilleur mode de fonctionnement après les élections professionnelles, dans les nouvelles instances

plus restrictives en termes de réunions obligatoires et de droits syndicaux associés.

Vous trouverez le détail de notre intervention dans la déclaration liminaire jointe.

En réponse, M Brabant a exprimé sa considération à l'ensemble des agents de la DGFIP et si pour lui la dématérialisation est encore insuffisante, il considère que la première richesse de la DGFIP sont les hommes et les femmes qui y travaillent, tout en affirmant que l'informatique pallie l'absence d'emplois. Solidaires Finances Publiques ne partage pas ce point de vue, l'informatique est une transformation du travail qui ne fait pas travailler forcément plus vite, et rappelle que par exemple, l'offre d'accueil multi-canal conduit à une redondance des demandes des usagers.

M Brabant estime que le NRP a profondément modifié les conditions d'accueil du public, que ce NRP doit être « digéré » et « mûré ».

M Brabant reconnaît que le NRP influence les conditions de vie au travail et peut être source de Risques Psychosociaux (RPS), dans un contexte post-Covid, d'essor du télétravail avec parfois un sentiment d'isolement, des tâches non-télétravaillables, le tout dans un environnement économique et social anxiogène

Nous ne pouvons pas lui donner tort sur ce point puisque nous partageons ces thématiques.

Sur les emplois, M BRABANT ne se projette pas jusqu'à 2027 mais prévoit pour 2023 une réallocation des emplois vers certains pôles et certains services, sans rien dévoiler de plus à ce stade.

Nous l'avions interrogé sur les vacances de postes dans notre direction, il nous répond



qu'une vingtaine de postes sont vacants dans le département, qu'il souhaite combler au maximum. Il exprime une nouvelle fois sa satisfaction de faire découvrir notre « Maison » à des contractuels qui globalement réussissent ensuite les concours.

Sur les conditions du dialogue social au sein des nouvelles instances dédiées, M Brabant accède à notre demande de prévoir un groupe de travail sur le calendrier des nouvelles instances et qu'il accepte de tenir dorénavant ces instances sur la journée au lieu de parfois 1/2 journée. Il reconnaît que les organisations syndicales sont un relai des agents vers le directeur.

Approbation des PV des CTL

Solidaires Finances Publiques a refusé de voter le PV du CTL du 1^{er} février 2022 qui concernait les suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2022 pour les raisons suivantes :

D'une part, Solidaires a quitté cette instance après lecture de sa déclaration liminaire et des déclarations de certaines des autres organisations syndicales, après avoir écouté les réponses de M Brabant.

D'autre part, cette instance ayant lieu en distanciel, sur les 3 titulaires de Solidaires Finances Publiques, l'un n'a jamais pu se connecter, et pour un second participant en audio uniquement, le micro ayant été arbitrairement coupé, celui-ci n'a pas pu s'exprimer dans le cadre de ce CTL.

Le CTL du 9 juin 2022 s'étant déroulé dans des conditions normales et le compte-rendu de l'administration étant conforme aux propos des uns et des autres, Solidaires a approuvé ce PV.

Présentation des opérations NRP au 1^{er} septembre 2023

En préambule, il s'agit d'une simple présentation des opérations NRP au 1^{er} septembre 2023, la direction attend préalablement l'exercice (= les suppressions et les transferts) emploi 2023.



Création du Service de Gestion Comptable (SGC) Municipal Amendes de Cherbourg et du SGC de Valognes:

L'ensemble des emplois implantés sur la trésorerie municipale-amendes de Cherbourg est transféré sur la nouvelle structure, hormis 2 postes de B vacants transférés au futur SGC de Valognes (pour 22 budgets transférés).

Le transfert de charges lié aux budgets de Etablissements Publics Sociaux ou Médicaux-Sociaux (EPSMS) de Quettehou et Valognes se fera vers la Trésorerie Hospitalière de Carentan,



sans transfert de poste. Étonnés de ce non-transfert de poste sur une structure très en difficulté, où la DG offre même des primes d'attractivité, il nous a été répondu que les charges en question étaient très faibles !

Nous avons demandé à connaître le périmètre nominatif de ces opérations afin que l'ensemble des agents concernés puissent suivre la mission s'ils le souhaitent. Notre demande a été considérée comme prématurée.

Création des 3 postes de Conseillers aux Décideurs Locaux :

Solidaires a fait remarquer le peu de retour sur l'activité des CDL, même au niveau national.

M Brabant fera un point sur le sujet au sein d'une future instance. Il précise néanmoins que les élus sont globalement satisfaits et que les CDL sont très, voir trop sollicités, en particulier par les petites collectivités. Les domaines de compétences entre CDL et SGC doivent être mieux appréhendés par ces petites collectivités.

Il y aura une grosse pointe de charge au moment des budgets.

Ces postes CDL sont ouverts uniquement aux IDIV.

Création du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

Le siège de cette nouvelle structure se situera à Coutances, les antennes d'Avranches et de Cherbourg seront implantées au TAGERFIP, les agents pourront donc toujours demander ces emplois lors des mouvements de mutation locale. Chaque antenne et siège (ex Centre des Impôts Fonciers) sera pourvu d'un cadre A, sous le pilotage d'un chef de service unique, un IDIV basé à Coutances.

Les 3 agents de la DDTM (Direction Générale des Territoires et de la Mer) arriveront sur le siège de Coutances (2 en septembre 2023 et 1

en septembre 2024). Ces agents seront en position de détachement de leur ministère d'origine pendant 1 an, puis devront se positionner pour rester ou pas au sein de la DGFIP. Ils accompagnent le transfert d'une partie des taxes d'urbanisme à la DGFIP, qui a eu lieu.....au 1^{er} septembre 2022 !

SAM 22 :

L'antenne de la trésorerie hospitalière de Granville située à Avranches sera officiellement implantée au TAGERFIP à Avranches au 1^{er} janvier 2023, et par conséquent accessible par mutation sur la résidence d'Avranches.

En conclusion :

Il s'agit de la fin des opérations NRP dans le département de la Manche, les nouvelles structures doivent être figées jusqu'en...2026 pour respecter les engagements avec les élus.

Nul ne sait lire dans les arcanes de la DGFIP (définition du Larousse : toute opération hermétique dont le secret ne doit être connu que des seuls initiés).

A ce jour, seuls les services du Contrôle Fiscal et les services de directions n'ont pas été impactés par le NRP.

M Brabant dévoilera ses projets concernant le contrôle fiscal aux agents concernés lors du séminaire du CF du 16 novembre 2022.

Important : M Brabant s'est engagé à ne pas supprimer d'emplois dans les services du Nord Cotentin objets du NRP 2023 lors du prochain exercice emploi.

En langage clair : pas de suppressions de postes, mais seulement des transferts d'emplois.





Plan d'action du SPFE de Coutances

Les 5 Services de la Publicité Foncière (SPF) du département ont fusionné le 11 juin 2021 pour devenir le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) par fusion entre eux et avec le pôle enregistrement départemental.

Le délai de publication est passé de 93 jours au moment de la fusion pour dégringoler au-dessous de tous les scénarii anticipés par la direction, mais pas par Solidaires Finances Publiques. Ce délai est, au jour de ce CTL, à 247 jours.

De notre côté, et au-delà de l'aspect purement quantitatif du délai de publication, nous avons relayé le constat de certains collègues exerçant au SPFE et ayant exercé auparavant en SPF de la dégradation qualitative du fichier immobilier.



Les raisons en sont multiples et en partie externe (travaux dégradés de certains offices notariaux).

Il n'est pas question de stigmatiser des collègues exerçant en SPFE, qui ne sont pas responsables ni des réformes qu'on leur impose, ni des questions d'organisation et d'exercice de leurs missions.

Pour autant, la dégradation quantitative et qualitative du fichier immobilier rejaillit sur les autres missions de la DGFIP, comme la mise à jour des impôts directs locaux (taxe foncière, taxe d'habitation en secondaire, taxe sur les logements vacants), puis, par réaction en chaîne sur le recouvrement de ces impôts et le contrôle fiscal.

M Brabant nous présente ici le 2^{ème} plan d'action pour le SPFE, le 1^{er}, mis en œuvre en septembre 2021 n'ayant pas fonctionné.

Même si les effectifs du TAGERFIP sont complets, grâce au recrutement de 3 contractuels, le service bénéficie du soutien de l'EDR depuis sa création, et depuis quelque temps, des soutiens du Service d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF) d'Amiens et de la Brigade Nationale d'Intervention en Publicité Foncière BNIPF.

Le plan d'action du SPFE fait l'objet de groupes de travail réguliers avec la direction, le chef de service et les anciens chefs de contrôle (anciens numéros 2 des anciens SPF).

L'objectif affiché de ce plan d'action est de réduire le délai de publication et d'instaurer une cohésion d'équipe.

Solidaires Finances Publiques reste à la disposition des agents pour détailler ce plan d'action et faire remonter toutes leurs observations et interrogations auprès de la direction.



Présentation du DUERP et du PAP

Pour mémoire :

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (recensement et cotation des risques auxquels peuvent être confrontés les agents)

PAP : Plan Annuel de Prévention (actions visant à diminuer et/ou supprimer le risque).

Ces documents ont fait l'objet d'un examen attentif et d'un vote au cours du Comité d'Hygiène de Sécurité et de Santé au Travail (CHSCT) du 6 octobre 2022 et ont fait l'objet d'une abstention unanime des organisations syndicales.

L'argumentation de Solidaires Finances Publiques est rappelée ci-dessous :

SFP reconnaît la quantité et la qualité du travail effectué.

Néanmoins, nous avons noté dans le DUERP dans la colonne mesures de préventions proposées :

144 fois la mention « vigilance des chefs de services », 127 fois la mention « mission CVT » (Conditions de Vie au Travail). Ce DUERP manque singulièrement de mesures concrètes immédiatement perçues et comprises par les agents.

Les besoins humains et matériels ne sont toujours pas au rendez-vous.

Le fonctionnement en mode dégradé du CHSCT tel l'absence de secrétaire-animateur ou la tenue de 2 CHSCT obligatoires sur 3 en fin d'année à un mois d'intervalle ne permet pas de tenir des calendriers d'actions (formation, achat de matériel ergonomique ...)

L'absence récurrente de médecin de prévention et d'assistante sociale contribue également à étudier les aspects santé et sécurité au travail au plus loin de terrain, sans contact direct avec

les personnes et à décaler les actions de prévention ou correctives.

Enfin, les agents sont toujours très mal informés des actions proposées par le CHSCT, formation, mise à disposition de matériel, remise en place d'un Registre Santé Sécurité au Travail dématérialisé, aucune publication sur Ulysse Manche.

Pour conclure, pour la deuxième année consécutive, nous évoquons des groupes de travail dédié aux RPS (Risques Psycho-Sociaux) qui ne sont toujours pas réunis.

Pour l'ensemble de ces raisons dont la liste n'est pas exhaustive, SFP s'abstient.



Questions diverses

- **Sur les travaux d'isolation de la cité administrative à Saint Lô** : ces travaux sont sous le pilotage de la préfecture et concernent le changement des ouvrants, l'isolation intérieure et la réfection des peintures. La direction est en attente du plan de prévention élaboré par la préfecture.

M Brabant souhaite l'anticipation des travaux et leur planification. Il compte réunir les agents à ce sujet.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations et à utiliser le Registre Hygiène Sécurité et Santé au Travail dématérialisé et disponible sur Ulysse Manche (les agents / conditions de vie au travail).

- **Sur la Réforme du régime de responsabilité des Gestionnaires Publiques (RGP) qui prend effet au 1^{er} janvier 2023.**

Ce thème est abordé lors de chaque réunion par M Brabant sans que nous en comprenions encore tous les tenants et les aboutissants. Cela soulève forcément beaucoup d'interrogations de la part des agents, en particulier ceux en charge de la comptabilité dans les services

M Brabant nous confirme que cette réforme aura un gros impact sur l'ensemble des services et qu'il attend les textes définitifs. Il a néanmoins fait une information aux chefs de service, charge à eux de la répercuter aux agents.

M Brabant nous affirme qu'il y a un article du décret qui précise bien qu'aucune responsabilité ne sera portée sur les agents.

En attendant de plus amples informations, nous conseillons à l'ensemble des agents la formule « bretelles, ceintures, parachutes » à compter du 1^{er} janvier 2023 : en cas de doute, demandez un écrit à votre chef de service !



TA VOIX, NOTRE FORCE!



SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
SOLIDAIRES FINANCES